

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère du Logement, de l'Aménagement urbain et de la Ville
office-de-promotion-de-gestion-immobiliere-guelma

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT POUR LA DEUXIEME FOIS
AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES N° 27/2025 POUR LA REALISATION DES 106/225/500 LOGEMENT
PUBLICS LOCATIFS AVEC VRD + LOCAUX COMMERCIAUX 1^{ère} TRANCHE PROGRAMME 2024 A LA
COMMUNE DE GUELMA REPARTIS EN DEUX LOTS
NIF DE L'OFFICE 097524019047519

Conformément aux dispositions d'articles 65 ET 82 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 Septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public et l'article 56 de la loi 23-12 du 05/08/2023 fixant les règles relatives aux marchés publics, l'Office de promotion et de gestion immobilière de Guelma informe l'ensemble des soumissionnaires concernés, que suite à la séance d'évaluation des offres du 16/10/2025 relative à l'appel d'offre national ouvert pour la deuxième fois avec exigence de capacités minimales N° 27/2025 Pour la réalisation des 106/225/500 Logement Publics Locatifs Avec VRD + locaux commerciaux 1^{ère} tranche Programme 2024 à la commune de GUELMA repartis en deux lots paru dans le quotidien AN-NASR en langue arabe en date du 29/09/2025 Et le quotidien **L'Expression** en langue française en date du 30/09/2025 déclare les résultats suivants:

ATTRIBUTION PROVISoire

L'ATTRIBUTAIRE DU MARCHE	NIF	LA NOTE TECHNIQUE OBTENUE	MONTANT DE L'OFFRE AVANT CORRECTION (DA)	MONTANT DE L'OFFRE APRES CORRECTION (DA)	DÉLAI
Réalisation des 66/150/225/500 Logements Publics Locatifs Avec VRD À GUELMA lot N° 01					
BELOUENES SAYFEDDINE	188050103239334	35.00	221 786 818.40	216 906 211.60	10 mois
Réalisation des 40/150/225/500 Logements Publics Locatifs Avec VRD À GUELMA lot N° 03					
BELOUENES SAYFEDDINE	188050103239334	35.00	135 548 333.00	130 229 083.07	10 mois

NB: Les soumissionnaires qui ne sont pas retenus sont invités à se rapprocher des services de l'office au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières , comme ils peuvent introduire leurs recours devant la commission des marches publics de l'Office de Guelma dans un délai de 10 jours à compter de la première date de publication du présent avis dans le bulletin officiel des marches de l'opérateur public (BOMOP), la presse nationale écrite ou la presse électronique agréées ou le portail des marchés publics qui ont assuré la publication de l'avis d'appel d'offres , si le dixième jour coïncide avec un jour fériée ou un jour de repos légal ,la date limite pour introduire le recours est prorogée au jour ouvrable suivant.